

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 08/09/2023

Le conseil municipal se tient dans la salle principale de la mairie, autour de la grande table ovale.

À 18h13, la séance est déclarée ouverte.

Présents : Armand PLISSON, Stéphane HAMELIN, Angélique METIVET, Marc MEUNIER, Jeanne ROMERO, Didier GIRAUD, Olivier NICOLAS, Emmanuelle BOUYER, Olivier STOJANOVIC

Absents : Karine MEGE

Excusés : Aleksandar CENIC donne son pouvoir à Jeanne ROMERO

Secrétaire : Angélique METIVET

La secrétaire de mairie Émilie MARIN est également présente.

1- Lecture d'un courrier pétitionnaire pour la vitesse rue du parc -rue de la Chaume

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier pétitionnaire des habitants de la rue du Parc et rue de la Chaume reçu en mairie en date du 11/07/2023 à l'attention du conseil municipal et de Monsieur le Maire. Celui-ci dénonce le problème de vitesse avec le non-respect des 50km/h qu'il y a sur les deux rues. Il est rappelé les deux accidents rue du Parc durant l'été dû aux excès de vitesse. Il y a 22 signataires.

Jeanne ROMERO demande s'il n'est pas possible de déplacer le radar de chantier situé Grande Rue ?

Monsieur le Maire lui indique que c'est difficile car la Préfecture doit donner son accord mais qu'il va voir avec les services du département pour voir ce qui peut être fait.

Olivier NICOLAS pense qu'il est justifié de l'associer au projet de sécurisation de cette année. Qu'un dossier a été ouvert auprès du C.I.T. pour le projet de voie unique sur la Grande Rue.

2- Création d'un emploi non-permanent pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire explique qu'au conseil municipal de mai 2023, nous avons déjà voté une création d'un emploi non-permanent pour accroissement temporaire d'activité pour un poste agent technique à 30h/semaine.

Pour cette rentrée scolaire 2023/2024, il y a un nombre plus important d'enfants qui déjeunent à la cantine et qui sont inscrits à l'accueil périscolaire.

Pour la sécurité des enfants, il doit y avoir 1 adulte pour 10 enfants de – de 6 ans et 1 pour 14 enfants de + de 6ans.

De plus, il a été demandé lors du dernier conseil d'école, la présence d'une aide pour la maîtresse de la classe de Grande Section /CP au vu du nombre d'élèves dont certains « très remuants, voir perturbateurs ».

Nous devons donc, pour pouvoir assurer la sécurité des enfants, créer un emploi non permanent pour accroissement d'activité pour le poste d'agent d'animation à partir du 13 septembre 2023 pour une durée d'1an et pour 33^{ème}/35 soit 33h /semaine.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité,

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint animation territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 13 septembre 2023 au 13 septembre 2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 33/35^{ème}.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut de 368 et les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour : 10 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

3- Présentation et vote pour l'adhésion à la prestation d'actions de Formations dans le domaine de la prévention proposées par le CDG18

Monsieur le Maire explique que le CDG 18 demande dorénavant qu'une convention soit signée pour que la collectivité puisse adhérer aux prestations d'actions de Formations dans le domaine de prévention proposées par le CDG18 soit :

- Formations obligatoires et continues des Assistants de Prévention (l'assistant de prévention pour la collectivité est Emilie MARIN, la secrétaire)
- Sensibilisation à l'hygiène sécurité

Il est donc demandé au conseil municipal de délibérer pour adhérer mais aussi pour autoriser le Maire à signer la convention ainsi que d'autoriser le Maire à prévoir les crédits afférents à cette adhésion et à procéder au règlement des factures.

Le conseil procède au vote :

Pour : 10 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

4- Vote pour la modification de la grille tarifaire de la garderie

Monsieur Olivier NICOLAS, 1^{er} adjoint au Maire, informe que les tarifs de la garderie n'ont pas augmenté depuis juillet 2014.

Il demande aux élus s'ils ont réfléchi depuis le dernier conseil municipal et s'ils ont des choses à proposer ?

Jeanne ROMERO propose de continuer à privilégier le quotient familial, prendre en compte le nombre d'enfants et faire la distinction avec les élèves des autres communes.

Olivier STOJANOVIC est d'accord sur le fait de différencier le tarif entre les enfants d'Arçay et ceux des communes extérieures.

Olivier NICOLAS indique que juste les frais du personnel pour la garderie est égal à 2€/enfant et par jour. Il présente les grilles tarifaires d'autres communes pour montrer l'exemple et explique que certaines communes font une différence entre les enfants de -6ans et les +6ans ainsi entre résident commune ou non et la différence entre les quotient familiaux+ frais de surcharge. Après avoir présenté un rapport en faisant part de l'augmentation des charges de personnel et l'augmentation de toutes les autres charges de fonctionnement, il est proposé au conseil municipal de procéder à une augmentation des tarifs en différenciant les habitants d'Arçay et les personnes ayant un intérêt sur Arçay et les enfants résidant hors commune.

Cette grille tarifaire proposée ci-dessous sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2024.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF -ARÇAY + personnes ayant un intérêt sur Arçay	TARIF -EXTERIEUR
Jusqu'à 1 000	2.60 €	3 €
De 1 000 à 1 500	2.80 €	3 €
Au-dessus de 1 500	3 €	3 €

De plus, les conditions pour l'application de pénalités de retard restent les mêmes soit : au 3^{ème} retard dans le trimestre, une présence sera facturée en plus et par retard.

Il est demandé au conseil municipal de procéder au vote. Jeanne ROMERO indique qu'elle ne prend pas part au vote en tant que parents d'élèves.

Pour : 8 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 1 voix (Olivier NICOLAS)

Le conseil municipal approuve la nouvelle grille de tarif pour l'accueil périscolaire proposée ci-dessus et celle-ci sera applicable au 1^{er} janvier 2024.

5- Présentation et vote de la convention d'adhésion à la centrale d'achat Intercommunale de Bourges PLUS

Monsieur le Maire explique que la centrale d'achat proposée par Mme Felix, Présidente de l'Agglomération de Bourges Plus. Le principal est que plus de communes y adhèrent plus les prix seront dégressives.

Olivier STOJANOVIC demande si nous serons au courant des articles ? Monsieur le Maire répond que oui car il existe une liste.

Il précise aussi que cette adhésion est gratuite.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- ▶ d'approuver les termes de la de la convention d'adhésion à la centrale d'achat (annexé à la présente délibération) et d'autoriser sa signature ;
- ▶ de déléguer au Maire, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, la décision de recourir aux services de la centrale d'achat territoriale en tant que membre adhérent et la décision de signer les actes pris en conséquence.

Pour : 9 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 1 voix (Olivier NICOLAS)

Le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus.

6- Présentation et vote pour solliciter la Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de Bourges Plus ainsi que le plan de financement pour les travaux de la sécurisation du centre bourg

Monsieur le Maire rappelle qu'après consultation auprès du conseil municipal il a été proposé de sécuriser devant l'école au lieu de mettre plateau entre les 2 lotissements.

Un devis avait été redemandé pour placer ce plateau au niveau de l'école. Sauf que d'autres contraintes viennent s'ajouter et le montant du devis s'élève à un devis de 27 360 € à cause du caniveau.

Olivier NICOLAS explique qu'on a un caniveau qui met en danger les administrés et dans le devis est intégré la réparation de celui-ci avec écoulements et le nécessaire.

Armand PLISSON demande si Bourges Plus nous accorderait une aide supplémentaire ? Réponse : à voir.

Olivier STOJANOVIC demande qu'un devis soit fait avec un marquage au sol / RALENTIR ECOLE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, comme les travaux sont budgétisés, on sécurise la rue du Parc.

Marc MEUNIER indique que 1 plateau ne sera pas suffisant pour sécuriser cette rue mais que ce n'est pas une mauvaise décision.

La Maire propose de le mettre comme initialement prévu soit entre les deux lotissements ?

Mme ROMERO intervient en expliquant qu'on ne peut pas protéger des gens qui n'existent pas au lieu de protéger des « vrais » personnes.

Il est décidé par le conseil de voter pour solliciter la DISC de Bourges Plus et de choisir le lieu si cette subvention nous est accordée.

Dépenses		Montant HT	Recettes	Montant HT	Pourcentage
Acquisition et installation de plateau surélevé		12 669.31 €	Amendes de police	6 334.65 €	50%
			Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes (BOURGES PLUS)	3 167.33 €	25 %
			Commune d'Arçay	3 167.33 €	25%
TOTAL		12 669.31 €		12 669.31 €	100%
Tva 20%		2 533.86 €			
Montant TTC		15 203.17 €			

Il a été proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter cette dotation, d'approuver le plan de financement ci-dessous et d'accorder au Maire ou son représentant la signature de tout document se rapportant à cette demande.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Pour : 10 voix.

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de solliciter la Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de Bourges PLUS d'approuver le plan de financement ci-dessus et d'accorder au Maire ou son représentant la signature de tout document se rapportant à cette demande.

7- Présentation et vote pour solliciter la Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de Bourges Plus ainsi que le plan de financement pour la sécurisation et l'embellissement du clocher de l'église

Monsieur le Maire explique qu'il y a deux dossiers avec 2 devis pour la pose d'un grillage pour le clocher avec tuiles et nacelle. Ils nous font cadeau en facturant qu'une journée + le fait de clouer les planches.
 Didier GIRAUD trouve le prix pour la nacelle excessif et dit que pour lui c'est du « faux » gratuit.
 Jeanne ROMERO indique qu'elle a reçu un message sur Facebook de M. Coulebeau qui indiqué que Nature18 propose un nichoir gratuitement pour les chouettes qui repoussera les pigeons.

- 1 ère version :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Pourcentage
Acquisition et installation de grillage	4 306.00 €	Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes (BOURGES PLUS)	2 153.00 €	50%
		Commune d'Arçay	2 153.00 €	50%
TOTAL	4 306.00 €		4 306.00 €	100%
Tva 20%	861.20 €			
Montant TTC	5 167.20 €			

- 2^{ème} version :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Pourcentage
Acquisition et installation de grillage	1 906.00 €	Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes (BOURGES PLUS)	953.00 €	50%
		Commune d'Arçay	953.00 €	50%
TOTAL	1 906.00 €		1 906.00 €	100%
Tva 20%	381.20 €			
Montant TTC	2 287.20 €			

Monsieur le Maire propose le vote de ce point au prochain conseil puisqu'une grande partie des conseillers demande à avoir d'autres devis pour se faire un avis.

8- Présentation et vote pour solliciter la Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de Bourges Plus ainsi que le plan de financement pour la sécurisation de la porte d'accès aux archives

9-

M. le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'investissement qui est de sécuriser la porte d'accès aux archives au vu de son état.

Celui-ci est éligible par la Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes.

Il a été proposé aux membres du Conseil Municipal de le solliciter cette dotation, d'approuver le plan de financement ci-dessous et d'accorder au Maire ou son représentant la signature de tout document se rapportant à cette demande.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Pourcentage
Acquisition et installation d'une porte d'accès	1 275.00€	Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes (BOURGES PLUS)	673.50 €	50%
		Commune d'Arçay	673.50 €	50%
TOTAL	1 255.00€		1 275.00€	100%
Tva 20%	255 €			
Montant TTC	1 530€			

Le Conseil Municipal procède au vote :

Pour : 10 voix.

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix

- Le conseil municipal **approuve à l'unanimité** de solliciter la Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de Bourges PLUS d'approuver le plan de financement ci-dessus et d'accorder au Maire ou son représentant la signature de tout document se rapportant à cette demande

20h15 Jeanne Romero quitte le conseil

10- Questions diverses

- M. Le Maire :

- Mardi 12 septembre 2023 à 16h30 : commémoration de la Réédition de la colonne ELSTER, si quelqu'un peut être disponible pour aider.
- Paul RITZO DAOUT a quitté son poste de référent CAF en démission du Conseil municipal. Quelqu'un veut-il reprendre le poste ? Angélique METIVET qui avait assisté à l'une des réunions ne souhaite pas continuer. Personne d'autre se propose. Olivier NICOLAS explique qu'il a écouté Franck BRETEAU ainsi que l'ancien Maire d'Annoix. C'est nouveau le CTG (Convention Territoire Globale). Le but est de travailler sur la jeunesse, les personnes âgées. C'est naissant, ça n'avance pas très vite car réunion de 2h tous les 3mois mais il y a budget à la CAF qui va être dédié. On avait proposé une communication interne entre les communes pour les évènements.
- Location de l'appartement au-dessus école au 01/10/2023 et loyer de 500€. Angélique METIVET demande ce qui justifie les 100€ de plus ?
- Lecture de la lettre d'un administré reçu par lettre recommandée ce matin concernant le cimetière.

- Marc MEUNIER :

- Demande au Maire que 2 courriers soient fait : 1 pour demander ou en est le déploiement de la fibre rue du grand Chemin et la 2eme en AR à orange avec la Clamecy et l'Étué.
- Il demande aussi qu'un RDV avec DDT soit pris pour envisager la pose d'un radar sur pied grand chemin.

20h51 Marc MEUNIER quitte le conseil

- Didier GIRAUD :

- La haie à l'angle de Lazenay empiète sur la voie publique, il se propose de se déplacer pour aller voir l'administré + voir pour un courrier de rappel

- Armand PLISSON :

- Indique que devant le radar, tous les soirs, il y a des personnes qui klaxonnent à l'aller et retour.
- Demande si nous avons eu retour Juriexcel.

- Emmanuelle BOUYER :

- Elle nous informe que nous pouvons signer la convention avec la RAM de Trouy. Elle indique qu'elle sait qu'ils souhaitent que les assistantes maternelles voient la structure mais cela est impossible avec les amplitudes horaires et qu'il est difficile d'y aller ensemble. Chacune ira de son côté.

- Angélique METIVET :

- Demande si nous faisons comme l'année dernière, c'est-à-dire que l'on demande à St Martin d'Auxigny, pour les colis des anciens. Tout le monde est pour.

- Olivier NICOLAS :

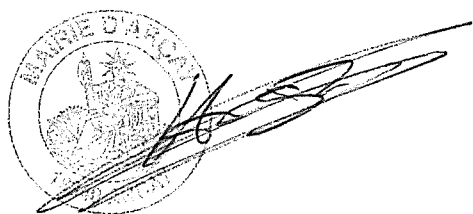
- Relance le sujet de la fuite d'eau/ le maire nous informe qu'elle a été réparée. Bourges Plus a levé tous les regards pour faire le nécessaire.
- Il demande pourquoi la chapelle-St-Ursin et Trouy ont eu une parution et demande de travaux et pas nous ? Le maire indique l'avoir demandé. Il indique qu'il faudrait joindre la demande de dégrèvement car la facture est suspendue. Le maire lui répond que cela doit passer au Conseil Communautaire.
- Une demande auprès du CIT a été faite pour inspection du réseau d'eau.
- Informe qu'une demande de nichoir a été faite auprès de Nature 18
- Problème de voirie à proximité du château d'eau. il y a une « banane dans le goudron au niveau du château d'eau. Il faut aller y faire une rustine avant que le problème s'aggrave.

- Indique que nous avons reçu un chèque de la part de JURIEXCEL
- Fin année dernière, un quartier à Arçay était sous le Fonctionnement des voisins vigilants
- La date de Ville à Joie édité sauf que le Postillon avait demandé à être acteur de l'événement. Le Maire indique qu'il y a d'indiqué sur les flyers « association de la commune ».
- Salon des Maires du 21/11/2023 au 23/11/2023
- Dans les travaux d'été : L'évier de la garderie a été réhaussé, les fenêtres de Charlotte
- Lecture d'un courrier d'un administré par rapport à la Taxe Foncière. Une réponse lui sera faite pour un rdv et non par écrit

À 21h26, la séance est levée

Le Maire

M. Stéphane HAMELIN



Secrétaire de séance

Angélique METIVET

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines.